

au centre de notre ville, réclame un peu plus de commodité pour les voitures et les passants. »

Que l'on fasse une percée de Bellecour aux Célestins, passe encore ; il y a là d'immenses immeubles sur cours qui seront mis en valeur. Mais à quoi bon toucher à la rue Mercière, si pittoresque, joli coin du Lyon d'autrefois ? La nécessité d'en faire une voie mouvementée nous paraît discutable. Ce quartier paisible, en dehors de la grande circulation, est bien comme il est, et personne ne s'en plaint. L'été, c'est un rêve que cette bonne rue Mercière ! C'est un sentier charmant, frais et ombragé, pour se rendre du pont de Pierre au centre de la ville ; l'hiver, on y est à l'abri du vent. Et en aucune saison on ne risque d'y être écrasé, c'est déjà quelque chose.

— Les journaux annoncent aussi que la traction électrique a remplacé la traction à chevaux sur la ligne Perrache-Brotteaux ; mais aucun ne songe à faire cette remarque si juste, c'est que Lyon devient absolument inhabitable.

N. L. S. G.

*26 février.* — Nécrologie. — Une dépêche de Paris apprend la mort, survenue la nuit passée, de M. Loir, officier de la Légion d'honneur, ancien doyen de la Faculté des sciences de Lyon, ancien président de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon.

— La Commission du « Vieux Lyon ». — M. Jamot, architecte, a été désigné pour faire partie de la Commission du « Vieux Lyon », en remplacement de M. Grisard, décédé.

— Les dessins de Puvis de Chavannes. — Par lettre du 16 décembre dernier, M. Puvis de Chavannes, neveu du grand artiste lyonnais, a annoncé à M. le Maire de Lyon son intention de donner aux musées de notre ville cent dix-huit des plus beaux dessins du maître, à la condition que les dessins seront tous, sans exception et toujours, exposés à hauteur d'homme dans la principale salle du musée consacrée aux dessins.

M. Gailleton s'est préoccupé de rechercher le local pouvant recevoir les œuvres du maître dans les conditions indiquées par le donateur. Il résulte des renseignements fournis par M. Dissard, conservateur, et par la Commission consultative des musées, que la salle dite de l'Agricul-